

Membres de la CLE présents ou représentés :

Collège des élus :

Étaient présents :

Madame BIHEL Annie, conseillère régionale de Basse-Normandie,
Monsieur BOEM Lucien, conseiller général du canton de St-Jean-de-Daye
Monsieur BOULLOT François, Maire-adjoint de la ville de Saint Lô,
Monsieur CHENEL Fernand, maire de Truttemer-le-Petit,
Monsieur CLAVREUL Christian, Maire de Sainte Marie-Laumont,
Monsieur CORDON Yves, président du SPEP de la Sienne,
Monsieur de BEAUCOUDRAY Michel, président de la communauté de communes de Tessy-sur-Vire,
Madame DESMOTTES Nicole, Déléguée de la communauté de communes de Vire,
Monsieur DIGARD François, maire de Saint-Lô, président du SDSL,
Monsieur EUDES Alain, délégué à la communauté de communes de Torigni-sur-Vire,
Monsieur FAUVEL Jean, maire de Neuilly-la-Forêt,
Monsieur GOSSELIN Philippe, président de la communauté de communes de Marigny, vice-président du PNRMCB¹,
Monsieur JORET Daniel, vice-président du syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur METTE Paul, vice-président de la communauté de communes de Vire,
Monsieur MICARD Blaise, maire-adjoint de Landelles-et-Coupigny
Monsieur PAIN Dominique, président du syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur PERIER Christian, délégué à la communauté de communes de l'Elle,
Monsieur PINEL Roland, président du SIAEP de Saint Clair-sur-Elle.

Étaient excusés :

Monsieur BEAUFILS Gilles, conseiller général du canton de Tessy-sur-Vire,
Monsieur COUSIN Jean-Yves, député-maire de Vire.

Collège des usagers :

Étaient présents :

Monsieur DESDEVICES Albert, président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
Monsieur VOIDYE Gérard, président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire,

Étaient représentés :

Monsieur le Président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche, par madame BESSON Myriam, directrice,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Manche par monsieur LECLER Eric, délégué,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture du Calvados par monsieur LEBAUDY Yves, délégué,
Monsieur le président du GRAPE (groupement régional des associations pour l'environnement) par monsieur HORN Michel,
Monsieur le président de l'AEF (électricité autonome française) par monsieur LEGER Jacques,

Était excusé :

Monsieur JULIENNE, président du comité départemental du tourisme de la Manche,

Collège de l'Etat :

Monsieur BERNE André, directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie - Agence de l'eau Seine-Normandie
Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie – délégation de la Manche représenté par monsieur BODIN Jean,

¹ PNRMCB : parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie représenté par monsieur SARRAZA Manuel,
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, représenté par monsieur BRUN Rémy, responsable de la MISE,
Monsieur le délégué régional de l'ONEMA, représenté par monsieur RICHARD Arnaud.

Était excusé :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados,

Étaient également présents :

Monsieur CHEREAU Loïc, CEN de Basse-Normandie,
Monsieur GRESSELIN Frédéric, DREAL Basse-Normandie,
Monsieur GOULMY Fabien, fédération de la Manche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
Madame Isabelle LE GRAND, agence de l'eau Seine-Normandie,
Madame LEGENDRE Stéphanie, syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur LERRANT Philippe, chambre d'agriculture du Calvados,
Monsieur LOYANT Dominique, responsable pôle eau et assainissement, Saint Lô Agglomération.
Monsieur MONTORI Jérôme, responsable pôle eau et assainissement, ville de Vire,

Le 7 octobre 2011 à 14h30, la cinquième réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vire s'est tenue dans les locaux de Saint-Lô Agglomération, sous la présidence de Monsieur Philippe GOSELIN, président de la CLE.

Le président présente l'ordre du jour :

1. Enjeux hydromorphologiques sur la masse d'eau de la Vire moyenne (R317),
2. Enjeux zones humides et biodiversité.

Avant de donner la parole aux différents intervenants, Philippe GOSELIN rappelle que l'ordre du jour reprend les deux derniers points de la précédente réunion, n'ayant pas été traités, faute de temps.

I. Approbation du compte-rendu de la CLE du 1er juillet 2011

Monsieur Patrice PINEL, propriétaire des 4 microcentrales « Les usines du bassin de la Vire » prend la parole pour s'exprimer sur l'hydroélectricité. Contrairement aux discours très alarmistes entendus en CLE depuis plusieurs mois, les résultats des pêches électriques réalisées en 2010 sur la Vire, de l'aval de St-Lô à Vire, sont bons au regard de la DCE, y compris en amont des microcentrales.

Patrice PINEL indique également que le pôle hydroélectricité est un pôle en pleine croissance et non en régression, comme indiqué lors de la dernière CLE.

Isabelle LE GRAND rappelle que l'anguille européenne est menacée d'extinction par les pollutions, les pêches, l'inaccessibilité des zones de grossissement, l'assèchement des zones humides. Le plan de gestion de l'anguille présenté par la France en application du règlement européen comprend notamment un volet « ouvrages » pour répondre aux problèmes de continuité. La « responsabilité » de la France est forte car elle accueille, par sa situation géographique, 80% des populations mondiales. La Basse-Normandie, avec sa façade maritime, est une nurserie pour l'espèce. Sans action

de la part des régions concernées, l'espèce continuera à périlcliter. Et sans amélioration significative, des pénalités seront imposées aux Etats, comme cela a déjà été le cas pour la mise en conformité des stations d'épuration².

Blaise MICARD demande à ce que ce document soit accessible à tous les membres de la CLE et consultable sur le site du SAGE.

Le nom de Monsieur LEFRANCOIS, indiqué LETOURNEUR, sera corrigé.

Le compte-rendu intégrant ses remarques est approuvé.

II. Enjeux hydromorphologiques sur la masse d'eau de la Vire moyenne (R317),

En introduction aux présentations, Stéphanie LEGENDRE rappelle les caractéristiques morphologiques de la Vire moyenne.

Malgré la nette amélioration de la qualité physico-chimique, les teneurs en phosphore restent suffisantes pour l'apparition de blooms algaux lors de fortes chaleurs. Une gestion préventive a conduit à l'ouverture de plusieurs seuils au printemps.

L'artificialisation des milieux liée aux retenues est de 71%. Les incidences sur la vie piscicole, notamment pour les migrateurs sont fortes : continuité écologique compromise et disparition des zones de reproduction dans la Manche. Les ratios fournis par les documents de référence estiment que les impacts sur la biologie augmentent d'autant que l'on s'éloigne du taux de 30% d'artificialisation.

Les ouvrages de la masse d'eau sont classés au titre du plan de gestion de l'anguille (espèce en voie de disparition), de l'article L214-17 du code de l'environnement pour la continuité écologique et du Grenelle pour un retour au bon état en 2021. Ces classements imposent la mise en conformité des ouvrages d'ici 2012 à 2015.

Plusieurs actions sont à étudier seuil par seuil, en privilégiant une gestion d'ensemble :

- Installation d'un dispositif de franchissement adapté aux espèces ciblées par les classements : saumon, alose, truite de mer, anguille, lamproie...
- Vidange estivale du bief
- Abaissement de la crête du seuil pour réduire les volumes stockés et la longueur de la retenue,
- Effacement du seuil.

Chaque solution n'a pas le même intérêt pour la qualité et la continuité :

	Intérêt dystrophie	Intérêt continuité	Intérêt reproduction
dispositifs de franchissement		+	
Vidange estivale du bief	+	+	
Abaissement du seuil	+	+	+
Effacement du seuil.	++	++	++

² Directive « eaux résiduaires urbaines »

III. Restitution de l'analyse paysagère des sites des Claies de Vire et la Chapelle-sur-Vire :

Dans le cadre du SAGE, le SMVV a confié au CAUE l'analyse paysagère des principaux sites touristiques de la Vire : Claies de Vire, Candol, Chapelle-sur-Vire, Tessy-sur-Vire et Pont-Farcy. L'objectif initial de l'étude était d'analyser le rôle du seuil au sein du site et d'étudier l'incidence de son éventuel abaissement ou suppression.

Cécile Guillopé montre, à travers l'étude des Claies de Vire et de la Chapelle-sur-Vire, que la réflexion paysagère liée aux seuils ne doit pas se limiter aux seuls sites d'implantation mais au contraire se mener à l'échelle plus vaste de l'« entité paysagère fonctionnelle » à définir ouvrage par ouvrage.

Autrement dit, il est indispensable d'élaborer un projet à une échelle fonctionnelle et d'y adapter l'ouvrage, plutôt que de réduire l'analyse à la présence/absence du seuil sur le site. Toutes les situations sont envisageables sur la Vire, sous réserve d'un projet cohérent, s'appuyant sur les compétences d'un bureau d'études disposant d'une équipe pluridisciplinaire (hydraulique, paysage, tourisme...).

Exemple des Claies de Vire :

Sur ce site, la Vire constitue un lien à valoriser entre le bourg de Pont-Hébert, peu tourné vers la rivière, et le site des Claies de Vire, à forte connotation historique. Un projet ambitieux peut se formaliser si les deux communes s'associent.

Exemple de la Chapelle-sur-Vire

L'entité paysagère de la Chapelle est beaucoup plus petite. Le projet doit être mené à une échelle restreinte.

Pour Jacques LEGER, il est inutile de travailler sur des projets globaux, même si cela est louable car ces seuils ont des propriétaires privés. Celui de la Chapelle est fondé en titre, avec une microcentrale hydroélectrique. Celui-ci ne figure pas dans la liste identifiée par le Grenelle.

Michel HORN précise que cette liste ne concerne que les gros seuils appartenant à EDF.

A la question de Lucien BOEM sur la perte de biodiversité après la suppression des seuils, André BERNE répond que l'adaptation des équilibres biologiques est très rapide lorsque la qualité des milieux s'améliore.

IV. Restitution de l'étude des Claies de Vire par photomontage :

Isabelle LE GRAND présente le photomontage commandé par l'agence de l'eau à un paysagiste sur le site des Claies de Vire. Les photos permettent de visualiser en 5 endroits, de l'amont du Maupas au site des Claies de Vire, l'incidence visuelle de l'abaissement de 1,20m, 2,20m et 3,20m de la crête du déversoir. A la suite chacun fait valoir son point de vue.

Michel HORN indique que les associations de protection de l'environnement sont tout à fait favorables à la suppression du seuil des Claies de Vire.

Daniel JORET estime que l'intérêt touristique des Claies de Vire est déjà très important et ne pourra être qu'amoindri par l'abaissement de la ligne d'eau.

L'abaissement à 3,20m revient à supprimer le seuil et entraîne la disparition de l'observatoire piscicole. L'enjeu est, au contraire, selon François DIGARD, de préserver voire valoriser les attraits touristiques de la Vire, en faisant des Claies de Vire un site attractif.

Abaisser le niveau de la rivière créera de nouveaux espaces. Devront-ils être rétrocédés aux riverains ? Qui aura la charge de leur entretien ? La compensation accordée par l'Etat ne prendra pas en compte d'éventuelles extensions du domaine.

André BERNE rappelle que l'observatoire tel qu'il existe aujourd'hui est assez mal valorisé. Il n'est ouvert que rarement au public. Il n'est pas en accès libre. Les touristes y ont peu accès. Déplacé sur le seuil de St-Lô, il serait plus visible, plus accessible au public. L'animation et l'accueil seraient plus faciles. L'agence de l'eau peut accompagner ce projet. Elle participe également à l'entretien des cours d'eau.

➔ Sans prendre parti, à ce stade, sur la suppression ou non des seuils, La CLE approuve la proposition du président de mener une étude d'impact comprenant une analyse hydraulique fine et une analyse paysagère sur les trois sites des Claies de Vire (scenarios abaissement - 1,20m et -2,20m uniquement), de Candol et de la Chapelle-sur-Vire.

Ce n'est qu'à la suite de la présentation des résultats que les décisions seront prises. Le président rappelle que le projet du SAGE n'est pas de tout raser mais de trouver l'équilibre entre le possible et le souhaitable.

V. Présentation des propositions de scénarios pour l'amélioration des conditions hydromorphologiques de la Vire moyenne (R317)

Stéphanie LEGENDRE rappelle que les usagers ont été consultés au cours du printemps 2010 sur l'importance de chaque ouvrage pour leur usage.

1/ Selon les besoins exprimés, un consensus se dégage sur 8 seuils :

- 4 seuils pour le maintien : Pont-Farcy, Tessy, Condé et St-Lô, (2 d'entre eux ont un usage hydroélectrique),
- 4 seuils ruinés ou déjà ouverts pour la suppression : Moulin Hébert, Aubigny, Moulin des Rondelles et Maupas (aucun n'a d'usage hydroélectrique).

	ACTUELLEMENT % artificialisation HR317	consensus MAINTIEN = statut figé	% artif.	consensus EFFACEMENT	% artif
Usine de Pont-Farcy	4,2%	conservé	4,2%		
Ancien seuil du Val (effacé)	0,0%				
Usine de Fourneaux	4,9%				
Usines de Tessy-sur-Vire	5,6%	conservé	5,6%		
Ancien seuil de Bouttemont	0,0%				
Seuil de Fervaches	2,8%				
Usines de La Chapelle	4,9%				
Seuil de Moulin Hébert	2,1%			effacement	2,1
Usines de La Roque	6,1%				
Seuil de Condé-sur-V.	5,0%	conservé	5,0%		
Seuil d'Aubigny	3,4%			effacement	3,4
Usines de La Mancellière	5,3%				
Ancien seuil des Rondelles (seuil résiduel)	1,9%			effacement	1,9
Usines de Candol	5,7%				
Ancien seuil du Rocreuil	0,0%				

Seuil de Saint-Lô	4,3%	conservé	4,3%		
Seuil du Maupas	(1%)			effacement	1
Seuil des Claies de Vire	15,1%				

71,4%	reste	19,1%	gain	8,4
-------	-------	-------	------	-----

Le taux minima d'artificialisation dû aux seuils serait donc de 19%. Le taux d'artificialisation maxima de 63%.

2/ Il est proposé d'étudier « l'aménagement » des 3 seuils identifiés comme présentant un enjeu touristique fort pour la Vire : Chapelle-sur-Vire, Candol et Claies de Vire. Cet aménagement peut prendre l'une des formes énoncées en introduction (équipement, vidange estivale, abaissement ou effacement).

	ACTUELLEMENT % artificialisation HR317	En cas de MAINTIEN	% artif.	En cas d'EFFACEMENT	% artif
Usine de Pont-Farcy	4,2%	conservé	4,2%		
Ancien seuil du Val (effacé)	0,0%				
Usine de Fourneaux	4,9%				
Usines de Tessy-sur-Vire	5,6%	conservé	5,6%		
Ancien seuil de Bouttemont	0,0%				
Seuil de Fervaches	2,8%				
Usines de La Chapelle	4,9%	conservé	4,9	effacé	4,9
Seuil de Moulin Hébert	2,1%			effacement	2,1
Usines de La Roque	6,1%				
Seuil de Condé-sur-V.	5,0%	conservé	5,0%		
Seuil d'Aubigny	3,4%			effacement	3,4
Usines de La Mancellière	5,3%				
Ancien seuil des Rondelles (seuil résiduel)	1,9%			effacement	1,9
Usines de Candol	5,7%	conservé	5,7	effacé	5,7
Ancien seuil du Rocreuil	0,0%				
Seuil de Saint-Lô	4,3%	conservé	4,3%		
Seuil du Maupas	(1%)			effacement	1
Seuil des Claies de Vire	15,1%	conservé	15,1	effacé	15,1

71,4%	reste	44,8%	gain	34,1%
-------	-------	-------	------	-------

Le taux d'artificialisation dû aux seuils serait en cas de maintien supplémentaire des 3 seuils « touristiques » de 45%.

3/ L'autorisation d'exploitation des 4 microcentrales hydroélectriques « les usines du bassin de la Vire », propriétés de Mr Pinel, expire en 2018. Ces usines, vitrine des équipements électriques proposés par l'entreprise à ses clients (sortie turbine au réseau EDF), représente pour elle un enjeu économique. Un compromis pourrait être recherché pour privilégier certains sites. Permettant à la fois de s'affranchir du besoin de certaines retenues d'eau, et de réduire les impacts sur la dévalaison des migrateurs. Le seuil de Tessy étant déjà proposé au maintien, le choix porte sur 2 des 3 centrales restantes : Fourneaux, la Roque et la Mancellière.

	ACTUELLEMENT % artificialisation HR317	En cas de MAINTIEN	% artif.	En cas d'EFFACEMENT	% artif
Usine de Pont-Farcy	4,2%	conservé	4,2%		
Ancien seuil du Val (effacé)	0%				
Usine de Fourneaux	4,9%	conservé	4,9	effacé	4,9
Usines de Tessy-sur-Vire	5,6%	conservé	5,6		
Ancien seuil de Bouttemont	0%				
Seuil de Fervaches	2,8%				
Usines de La Chapelle	4,9%	conservé	4,9	effacé	4,9
Seuil de Moulin Hébert	2,1%			effacé	2,1

Usines de La Roque	6,1%	conservé	6,1	effacé	6,1
Seuil de Condé-sur-V.	5,0%	conservé	5,0		
Seuil d'Aubigny	3,4%			effacé	3,4
Usines de La Mancellière	5,3%	conservé	5,3	effacé	5,3
Ancien seuil des Rondelles (seuil résiduel)	1,9%			effacé	1,9
Usines de Candol	5,7%	conservé	5,7	effacé	5,7
Ancien seuil du Rocreuil	0%				
Seuil de Saint-Lô	4,3%	conservé	4,3		
Seuil du Maupas	(1%)			effacé	1
Seuil des Claies de Vire	15,1%	conservé	15,1	effacé	15,1
		71,4%		reste 61,1%	
				gain 50,4%	

En cas de maintien des seuils non modifiables (1), des seuils à enjeu touristique (2) et des usines hydroélectriques (3), le taux d'artificialisation serait de 60%.

Reste le cas du seuil de Fervaches, privé à usage paysager.

- ➔ Les choix devront s'appuyer sur un projet global de développement pour l'ensemble de la masse d'eau (ex possible : secteur loisir canoë/kayak en amont de la base de Condé puis secteur milieux naturel/ré-oxygénation jusqu'à St-Lô...) encore à élaborer. Le projet devra identifier la maîtrise d'ouvrage et s'appuyer sur l'analyse comparative des coûts des différents scénarios.

VI. Restitution de l'étude de faisabilité du reméandrage de la Vire en amont de Saint-Lô :

Fabien GOULMY présente les conclusions de l'étude de faisabilité de la restauration des anciens méandres de la Vire en amont de St-Lô. Le projet a été présenté au groupe de travail « milieux et usages » du 17 juin 2011. En cas de travaux sur Barberie et Vesquats, l'étude conclut à l'absence d'incidence sur le chemin de halage et la prise d'eau potable de St-Lô. L'incidence sur les inondations étant très faible, les pratiques agricoles sont très peu impactées.

Il est donc proposé de :

- conditionner la poursuite de la réflexion sur le méandre de la vieille Vire au devenir du seuil de Candol,
- lancer la réalisation des travaux sur le méandre de la Barberie,
- retarder dans le temps la réalisation des Vesquats, en fonction des opportunités et au vu des résultats de la Barberie

Le coût global est estimé à 700 000 €. Le projet contribuera à réduire l'artificialisation et augmenter le linéaire naturel et permettra, en reconnectant le Fumichon à la Vire, de fournir une nouvelle zone de reproduction pour les migrateurs sur la Vire moyenne. C'est aussi une action expérimentale importante pour de prochains travaux de renaturation.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la fédération des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Manche.

Eric LECLER précise que la chambre d'agriculture de la Manche, en concertation avec les agriculteurs concernés, se rallie aux conclusions de l'étude. Le projet allie amélioration écologique, retour au parcours historique de la Vire et facilite l'activité agricole. Eric LECLER souligne l'économie substantielle liée au non remplacement de la vieille passerelle de Barberie par le conseil général. Le seul impact porte sur le renforcement du caractère humide d'une partie de champ exploité le long du

Fumichon. Un terrain d'entente est à trouver avec l'exploitant. Cette action témoignera de la bonne volonté du monde agricole à s'associer aux projets.

- La CLE approuve la proposition du président de retenir le projet de restauration du méandre de la Barberie dans un premier temps, puis des Vesquats si l'expérimentation est convaincante. La restauration du méandre en amont de Candol sera étudiée si le seuil de Candol n'est pas conservé.

Philippe GOSSELIN remercie les membres de la CLE pour la richesse des débats. Le premier point à l'ordre du jour ayant pris plus de temps que prévu, il est proposé de reporter le point suivant : Biodiversité et Zones humides, à la prochaine séance. Celle-ci est fixée au vendredi 25 novembre 2011 à 14h30.

Le président de la CLE,



Philippe GOSSELIN.